



## Correction des salaires

Création : lundi 24 juin 2019 12:44

### Correction des salaires : État d'avancement

L'A.R. sera publié au Moniteur le 26 juin 2019. Cela signifie que l'ensemble du dossier d'ajustement salarial (augmentation salariale, etc.) sera mis en œuvre à partir du 1er juillet 2019. Chacun aura ce à quoi il a droit.

Un certain nombre de membres du personnel est payé à l'avance. Cela pose un problème parce que le calcul de leur salaire pour le mois de juillet a déjà été fait à la mi-juin. C'est nécessaire car chacun doit recevoir son salaire à temps et à heure. Cela ne peut se faire autrement. Leur fiche de salaire pour le mois de juillet devient alors définitive. Lorsque cette fiche a été établie, l'A.R. n'existait pas encore et le SSGPI n'était donc pas encore autorisé à procéder à l'adaptation des salaires. C'est pourquoi ils indiqueront sur leur feuille de salaire que l'ajustement salarial pour juillet n'est pas encore en ordre. Cette situation sera corrigée dès que possible. Le Cabinet des Affaires Intérieures (CDP Tom De Saveur) le confirme. Il y aura un infolash Fed Pol Pol